

Assemblée générale de NOS OISEAUX, dimanche 1 octobre 1971 à Lausanne

Le COL, votre Cercle Ornithologique de Lausanne, a été chargé cette année de l'organisation de cette manifestation. En voici le programme général :

- 8 heures      Visite du Lac Coffy, près de Brusson et de Bièley Orjulaz. Rendez-vous sur la route, à mi distance entre ces deux villages
- 10 heures     Présentation au Musée zoologique de Lausanne (Palais de Rumine) de la collection d'oiseaux constituée vers 1880 par Alfred Richard.
- Midi           Dîner au Restaurant Cité Vieux-Bourg, Rue St Martin 9 (Fr 11,50)
- 14 h 30       Assemblée générale de la Société NOS OISEAUX, Palais de Rumine, aud. 15
- 15 h 15       Conférence au même auditoire 15 du Palais de Rumine, suivie de la projection du film NOUS AUTRES BOSBOYERS, intitulée "LE RÔLE DES ASSOCIATIONS PRIVÉES DANS LA CONSERVATION DE LA NATURE" par M. Dr Jean-Pierre RIBAUT, Chef de la Division de l'Environnement au Conseil de l'Europe à Strasbourg (M. le Dr Ribaut est notre ancien président).

Les membres du COL, qui devraient tous adhérer à la Société NOS OISEAUX, sont cordialement invités à participer à cette importante manifestation.

Nos prochaines séances

Mardi 9 novembre 1971

à notre local habituel, Place de la Cathédrale 12, 20 h 30  
AUX NIRS DE NOS RAPACES  
par M. T. Blanc  
avec la projection d'un magnifique choix de diapositives en couleurs

Mardi 7 décembre 1971

même local, même heure (évidemment !)  
COUP D'OEIL (avec jumelles) SUR L'AVIFAUNE DU VALAIS  
par M. J.-C. Prez  
avec aussi des diapos nombreux et remarquables

Vos photos s. v. p.

Une prochaine séance devrait être consacrée à la projection de vos diapositives. Que tous les photographes amateurs s'annoncent auprès de notre président, M. Jean MUNDLER, Pré du Marché 37. Une ou deux photos suffisent. Des détails suivront dans le prochain CANARD. Nous vous ferons signe.

Cotisation 1972

Le bulletin de chèque postal vous invitant à vous acquitter de la prochaine cotisation vous parviendra au début de 1972 seulement. Pas de versement anticipé svp. Dorénavant, nous procéderons toujours à cet encaissement au début de l'année civile.